

# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

## DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	1/44



## SOMMAIRE

### Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel .....	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type .....	8
Fiche emploi type.....	9
Fiches activités types de l'emploi .....	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	19
Fiche compétences transversales de l'emploi .....	37
Glossaire technique .....	39
Glossaire du REAC.....	41

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	3/44



# Introduction

## Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet que l'arrêté du 28 mars 2017 avait défini en trois activités types, conserve ce même nombre d'activités. Leurs contours ont été modifiés et une activité est désormais consacrée à la rénovation. Des savoirs et des savoir-faire liés aux évolutions réglementaires et technologiques sont intégrés à certaines compétences. Enfin, les compétences liées au BIM sont supprimées afin de distinguer ce titre du titre de BIM modelleur.

## Contexte de l'examen du titre professionnel

L'examen du titre s'inscrit dans la révision de la filière des métiers de la représentation et du BIM dont font partie les titres Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet, BIM modelleur du bâtiment et Coordinateur BIM du bâtiment. Afin de faciliter les évolutions professionnelles, les titres Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet et BIM modelleur du bâtiment ont un premier bloc commun. L'étude sur l'évolution de l'emploi de technicien d'études du bâtiment en dessin de projet a combiné des éléments de veille sectorielle, des enquêtes et des entretiens auprès de professionnels, ainsi que l'analyse d'offres d'emploi.

Les évolutions du secteur anticipées lors de la précédente révision – notamment liées aux transitions numérique et écologique - sont confirmées par l'analyse du travail réalisée en 2023, à l'exception de celle relative à la généralisation du BIM. Dans le même temps, le marché de la rénovation progresse et dépasse en volume celui du neuf.

L'analyse du travail a permis de détecter des évolutions qui impactent ce métier sans toutefois modifier le cœur de l'emploi du technicien d'études du bâtiment en dessin de projet, qui demeure inchangé.

Le BIM, qui occupe une place centrale au sein de la transition digitale du BTP, ne s'est pas généralisé comme annoncé, alors que le processus d'intégration des technologies digitales dans le fonctionnement des entreprises du bâtiment progresse. Cette évolution impacte le métier de technicien d'études du bâtiment en dessin de projet qui travaille et coopère au sein d'un collectif, traite des informations et mobilise les environnements numériques. Les savoir-faire intègrent désormais l'utilisation de plateformes qui permettent de centraliser et de partager des informations ou de déposer une demande dématérialisée d'autorisation d'urbanisme.

La transition écologique implique désormais de concevoir ou de rénover des bâtiments performants sur le plan énergétique, respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Le métier de technicien d'études du bâtiment en dessin de projet s'inscrit dans ce processus de transformation. L'entrée en vigueur de la réglementation environnementale (RE) 2020 impacte l'emploi de techniciens d'étude du bâtiment en dessin de projet qui doit désormais connaître ses enjeux, son périmètre, son champ d'application ainsi que les documents à joindre aux autorisations d'urbanisme.

Avec un secteur du bâtiment porté par la rénovation, les entreprises ont besoin de techniciens d'étude du bâtiment en dessin de projet possédant des compétences, des savoirs et des savoir-faire spécifiques en amont des études du projet de rénovation. Depuis la précédente révision, les solutions numériques pour le relevé architectural se sont développées et démocratisées. Elles offrent un niveau de détail, une exhaustivité et un gain de temps que ne permet pas le relevé conventionnel (mètre et télémètre). Les techniques et les outils de relevé évoluant, l'emploi de technicien d'étude du bâtiment en dessin de projet est impacté.

Pour former des professionnels aux outils et aux pratiques de demain, une troisième activité type portant sur la réalisation d'un dossier graphique d'un bâtiment existant est créée à l'occasion de cette révision. Elle intègre les compétences professionnelles nécessaires à la réalisation de relevés conventionnels ou numériques d'un bâtiment existant et à sa modélisation.

## Liste des activités

**Ancien TP** : Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

Activités :

- Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel 3D et établir une demande de permis de construire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	5/44

- Établir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling)
- Réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises

**Nouveau TP :** Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

Activités :

- Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire
- Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet
- Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	6/44



## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire	1	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet
		2	Réaliser les plans en phase avant-projet
		3	Constituer le dossier de demande de permis de construire
2	Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet	4	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet
		5	Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises
		6	Préparer la synthèse des plans techniques et architecte
3	Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant	7	Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant
		8	Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant
		9	Réaliser les plans d'un bâtiment existant

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	8/44



## FICHE EMPLOI TYPE

### Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien d'études du bâtiment en dessin de projet est chargé, au sein des structures de la maîtrise d'œuvre de la réalisation des documents graphiques des projets de construction. Il utilise principalement un logiciel de modélisation 3D et selon les cas un logiciel de représentation 2D.

Selon les indications du responsable de projet, il intervient tout au long de la phase études en modifiant les plans en fonction des évolutions du projet dictées par les contraintes techniques, règlementaires ou budgétaires et des caractéristiques et performances des ouvrages qui sont définies et précisées à mesure de l'avancement du projet.

En phase avant-projet, à partir d'une esquisse ou d'un projet, le Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet représente le projet en intégrant les contraintes et les exigences issues de son étude technique et réglementaire et produit les livrables nécessaires.

A partir de l'avant-projet définitif, il constitue le dossier de demande de permis de construire. Il établit les plans, coupes et façades et la note du volet paysager en apportant les informations nécessaires à l'instruction du permis de construire par les autorités. Il calcule les surfaces règlementaires et remplit le formulaire de demande de permis de construire.

En phase projet, à partir des études d'avant-projet définitif, des plans et des solutions techniques préconisées par les bureaux d'études, le technicien d'étude en dessin de projet réalise l'étude technique et réglementaire, établit les plans et les détails nécessaires afin de constituer le dossier graphique de consultation des entreprises. Il produit des plans indiquant les conditions de mise en œuvre des matériaux et leurs caractéristiques techniques et réalise un carnet de détails précisant les conditions de mise en œuvre des ouvrages.

Il prépare la synthèse des plans techniques afin de vérifier leur conformité au projet architecte, répertorie et documente les non-conformités et propose des solutions compatibles d'un point de vue architectural, technique et règlementaire.

Dans le cadre d'un projet de rénovation sur tout ou partie d'un bâtiment simple, le technicien d'étude du bâtiment en dessin de projet réalise le relevé d'un bâtiment soit de manière conventionnelle (télémètre, décamètre, ...), soit de manière numérique (scanner 3D) pour en faire la mise au net. Il décrit les ouvrages existants afin de préciser leur nature et leur état. Il établit tous les livrables nécessaires à la réalisation d'études de projet.

A partir du relevé numérique, le Technicien d'étude du bâtiment en dessin de projet produit des plans 2D ou des modèles 3D qu'il renseigne avec les caractéristiques des matériaux et produit des livrables exploitables pour la réalisation d'études de projet.

#### La transition écologique :

La transition écologique implique de concevoir ou de rénover des bâtiments performants sur le plan énergétique, respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Le métier de technicien d'études du bâtiment en dessin de projet s'inscrit dans ce processus de transformation. L'entrée en vigueur de la RE 2020 impacte l'emploi de technicien d'étude du bâtiment en dessin de projet car il doit désormais connaître ses enjeux, son périmètre et son champ d'application ainsi que les documents à joindre aux autorisations d'urbanisme.

Le technicien d'études du bâtiment en dessin de projet utilise quotidiennement un logiciel 2D et 3D. Il recherche des informations issues de sources différentes, en extrait les éléments clés et analyse ces données. Il mobilise les environnements numériques, utilise les services en ligne.

Il réalise ces activités dans des structures de maîtrise d'œuvre, chez un architecte ou un constructeur de maisons individuelles.

Cette activité s'exerce principalement dans les locaux de l'entreprise, au sein d'une équipe, en autonomie et sous la responsabilité d'un chef de projet.

Il est principalement en relation avec l'équipe interne de la structure et est peu en contact avec les partenaires extérieurs.

Il se déplace rarement, quelques visites sur site peuvent avoir lieu notamment dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment existant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	9/44

## Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les entreprises de maîtrise d'œuvre ou de maîtrise d'ouvrage ;
- Les constructeurs de maisons individuelles
- Les bureaux d'études techniques ;
- Les bureaux d'études des services techniques des collectivités territoriales ;
- Les entreprises du bâtiment, artisanales, PME ou grandes entreprises.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Technicien d'études
- Dessinateur 2<sup>ème</sup> échelon
- Filière Etude Positions 2.1, 2.2 ou 2.3 (conventions collectives nationales BET, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil)
- Conseils, sociétés de Conseil

## Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

## Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) correspondant à l'activité type " Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire " est commun avec le titre professionnel BIM modeleur du bâtiment

## Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire

Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet

Réaliser les plans en phase avant-projet

Constituer le dossier de demande de permis de construire

2. Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet

Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet

Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises

Préparer la synthèse des plans techniques et architecte

3. Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant

Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant

Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant

Réaliser les plans d'un bâtiment existant

## Compétences transversales de l'emploi

Respecter des règles et des procédures

Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème

Mobiliser les environnements numériques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	10/44

## Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention(s) : Dessinateur 2<sup>ème</sup> échelon (Conventions Collectives Nationales Cabinets d'architecture)

Filière Etude Positions 2.1, 2.2 ou 2.3 (Conventions Collectives Nationales BET, Cabinets d'Ingénieurs-Conseils, Sociétés de Conseil)

Code(s) NSF :

230n--Etudes et projets d'architecture et de décors

## Fiche(s) Rome de rattachement

F1104 Dessin BTP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	11/44



## FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

### Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir de l'esquisse ou d'un avant-projet transmis par le concepteur, le professionnel réalise, en 3D ou en 2D, les pièces graphiques qui seront présentées au maître d'ouvrage. Cette activité porte sur des projets ne nécessitant pas une équipe de maîtrise d'œuvre, de type habitat individuel.

Le professionnel contrôle la conformité du projet avec les différentes réglementations et règles professionnelles et propose le cas échéant des solutions de mise en conformité. Il transmet les résultats de l'étude technique et réglementaire en phase d'avant-projet à l'équipe dans laquelle il travaille. Il intègre les exigences techniques et réglementaires aux représentations graphiques et établit tous les plans nécessaires. Il modifie et complète la maquette 3D et produit les livrables demandés. Il transmet une note de présentation de l'avant-projet dans laquelle les surfaces du projet sont communiquées.

A partir de l'avant-projet définitif, le professionnel constitue le dossier de demande de permis de construire conformément aux exigences réglementaires matérialisées dans le Cerfa. Il vérifie la conformité du projet aux contraintes réglementaires, traite l'adaptation au terrain et l'implantation du projet sur la parcelle. Il établit les plans de coupes et façades et la note du volet paysager en apportant les informations nécessaires à l'instruction du permis de construire par les autorités.

Le professionnel calcule les surfaces réglementaires et remplit le formulaire de demande de permis de construire conformément à la notice du permis de construire.

Le professionnel utilise quotidiennement un logiciel 2D et 3D. Il recherche des informations issues de sources différentes, en extrait les éléments clés et analyse ces données. Il mobilise l'environnement numérique et ses outils et utilise les services en ligne.

Il réalise cette activité dans des structures de maîtrise d'œuvre, chez un architecte ou un constructeur de maisons individuelles. Elle s'exerce principalement dans les locaux de l'entreprise, au sein d'une équipe, en autonomie et sous la responsabilité d'un chef de projet.

Il est principalement en relation avec l'équipe interne de la structure et est peu en contact avec les partenaires extérieurs.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet

Réaliser les plans en phase avant-projet

Constituer le dossier de demande de permis de construire

#### Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

Mobiliser les environnements numériques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	13/44



## FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

### Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir des études d'avant-projet définitif, des plans et des solutions techniques préconisées par les bureaux d'études, le technicien d'études en dessin de projet réalise l'étude technique et réglementaire en phase projet afin de déterminer précisément les caractéristiques techniques des ouvrages. Il transmet ses résultats à l'équipe dans laquelle il travaille.

Cette activité porte donc par nature sur des projets de taille conséquente bénéficiant d'une équipe de maîtrise d'œuvre, de type logements collectifs ou bâtiment tertiaire.

Le technicien d'études du bâtiment intègre les données issues de la mise au point technique et réglementaire et nécessaires à la réalisation des plans, et produit les plans de l'ouvrage indiquant les conditions de mise en œuvre des matériaux et leurs caractéristiques techniques, ainsi qu'un carnet de détails précisant les conditions de mise en œuvre des ouvrages.

Il établit les plans et détails nécessaires à l'aide de logiciels 2D et 3D afin d'alimenter le dossier de consultation des entreprises.

Il prépare une synthèse entre les plans architecte et les plans des études élaborés par les bureaux d'études techniques (plans des réseaux, plans structure, ...). Il vérifie la conformité des plans techniques aux plans architecte, répertorie et documente les non-conformités, les communique aux acteurs du projet en proposant des solutions compatibles d'un point de vue architectural, technique et réglementaire.

Il utilise quotidiennement un logiciel 2D et 3D. Il recherche des informations issues de sources différentes, en extrait les éléments clés et analyse ces données. Il mobilise l'environnement numérique et ses outils et utilise les services en ligne.

Il réalise cette activité dans une structure de maîtrise d'œuvre, chez un architecte ou dans une structure de maîtrise d'ouvrage.

Cette activité s'exerce principalement dans les locaux de l'entreprise.

Il travaille au sein d'une équipe, en autonomie et sous la responsabilité d'un chef de projet.

Il réalise cette activité en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet : équipe projet, BET, bureaux de contrôle ou économistes de la construction.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet

Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises

Préparer la synthèse des plans techniques et architecte

#### Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

Mobiliser les environnements numériques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	15/44





## FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

### Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre d'un projet de rénovation sur tout ou partie d'un bâtiment simple, le technicien d'études du bâtiment en dessin de projet réalise le relevé d'un bâtiment soit de manière conventionnelle (télémètre, décamètre, ...), soit de manière numérique (scanner 3D) pour en faire la mise au net. Il décrit les ouvrages existants afin de préciser leur nature et leur état. Il établit tous les livrables nécessaires à la réalisation d'études de projet.

Dans le cas d'un relevé conventionnel, il réalise le relevé du bâtiment en mesurant chaque local – longueur, largeur, hauteur et diagonales- ainsi que les dimensions utiles à la mise au net et reporte ces côtes sur des croquis respectant les proportions et la géométrie du bâtiment. Il établit la liste des supports, des ouvrages et des équipements pour en décrire précisément la nature et l'état.

Dans le cas d'un relevé numérique sur tout ou partie d'un bâtiment simple, le technicien d'étude du bâtiment en dessin de projet planifie la trajectoire du scanner laser 3D, réalise le relevé numérique et photographique du bâtiment existant, traite le fichier de nuages de points collectés afin de permettre une modélisation ultérieure. Le fichier de nuages de points est livré à l'équipe de projet ou aux collaborateurs. À partir d'un relevé réalisé à l'aide d'un scanner laser 3D et photographique du bâtiment, il insère le fichier de nuages de points collectés dans un logiciel de modélisation, produit des modèles 3D à partir des points du nuage. Il renseigne la maquette 3D afin de documenter les différents éléments représentés (matériaux, valeurs réglementaires, ...), présente et exporte ces données et produit des livrables conformes à la demande.

Le technicien d'études du bâtiment en dessin de projet exerce cette activité dans le cadre d'un projet de rénovation dans une structure de maîtrise d'œuvre, architecte ou constructeur de maisons individuelles, BET, structure de maîtrise d'ouvrage, sous la responsabilité d'un chef de projet.

Elle s'exerce seule ou en collaboration avec des collaborateurs ou des spécialistes (diagnostic structurel par exemple).

Il utilise quotidiennement un logiciel 2D et 3D. Il recherche des informations issues de sources différentes, en extrait les éléments clés et analyse ces données. Il mobilise l'environnement numérique et ses outils et utilise les services en ligne.

Cette activité nécessite de réaliser des déplacements. Le professionnel peut être amené à intervenir en présence de public ou en site occupé.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant

Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant

Réaliser les plans d'un bâtiment existant

#### Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème

Mobiliser les environnements numériques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	17/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

### Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'esquisse ou d'un avant-projet et d'un descriptif, déterminer la nature et la typologie du projet afin de recueillir les réglementations applicables, repérer et lister les ouvrages concernés par ces réglementations afin de définir pour chacun leurs caractéristiques et les performances requises, communiquer des résultats d'étude exploitables aux membres de l'équipe projet en proposant des solutions en cas de non-conformités.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une structure de maîtrise d'œuvre, en autonomie ou avec des collaborateurs, sous la responsabilité d'un chef de projet.

Elle est mobilisée dès les premières phases du projet, pour valider la conception générale en plan et en volume du projet.

Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs en situation de handicap.

#### Critères de performance

La nature et la typologie du projet sont déterminées afin de recueillir les réglementations applicables  
Les caractéristiques et les performances des ouvrages du projet sont repérées et listées  
Les résultats de l'étude communiqués sont exploitables par l'équipe projet  
Les solutions proposées en cas de non-conformité sont cohérentes et respectent les réglementations.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié  
Appliquer les réglementations du bâtiment, les normes et les DTU  
Rédiger une note d'études en utilisant la suite bureautique  
Utiliser les outils de communication internet, mail

Réaliser et organiser une veille technique et réglementaire  
Collecter et synthétiser des données  
Organiser les données des études de façon méthodique  
Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner ou recueillir les informations nécessaires  
Collaborer avec les membres d'une équipe

Connaissance des phases d'un projet de construction, des partenaires de la construction et de leurs relations contractuelles  
Connaissance des documents techniques unifiés (DTU) et normes du bâtiment  
Connaissance des principes de la réglementation thermique et environnementale en vigueur  
Connaissance des principes de la réglementation accessibilité  
Connaissance des principes de la réglementation acoustique  
Connaissance des principes de la réglementation incendie  
Connaissance de la classification des bâtiments associée à une réglementation  
Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées  
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction  
Connaissance des lots techniques pour des opérations de type maison individuelle et petit collectif.  
Connaissance du vocabulaire du bâtiment  
Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	19/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Réaliser les plans en phase avant-projet

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'esquisse ou d'un avant-projet, d'un descriptif et du recueil des données techniques, réglementaires et dimensionnelles relatives à la mise en conformité, représenter le projet de bâtiment en 2D et en 3D dans le respect des conventions du dessin bâtiment, des souhaits du concepteur et du client, éditer des plans du projet cohérents techniquement respectant les normes en vigueur de représentation, de cotation, de cartouche d'un projet bâtiment, puis produire un tableau des surfaces du projet calculées selon les règles de calcul en vigueur. Enfin communiquer une note de présentation sommaire du projet aux membres de l'équipe.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'un bureau d'études, d'un cabinet d'architecte ou d'un constructeur de maisons individuelles, en autonomie ou avec des collaborateurs sous la responsabilité d'un chef de projet. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs en situation de handicap.

#### Critères de performance

Les données techniques, réglementaires et dimensionnelles relatives à la mise en conformité sont intégrées au projet

Les plans respectent les souhaits du concepteur et du client

Les plans respectent les normes en vigueur de représentation, de cotation et de cartouche d'un projet de bâtiment

Les plans sont cohérents techniquement

Les méthodes de calcul des surfaces du projet sont appliquées selon les règles en vigueur

La note de présentation sommaire du projet transmise est exploitable par les membres de l'équipe

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser un croquis préparatoire à la représentation graphique du projet

Représenter un projet avec un logiciel de dessin 2D

Modéliser un projet en 3D

Constituer des bibliothèques d'objets

Editer les plans du projet selon les normes en vigueur de représentation, de cotation et de cartouche d'un projet de bâtiment

Extraire des quantités à partir du logiciel de dessin 2D ou 3D

Utiliser les outils de communication

Rédiger une note de présentation du projet en utilisant le vocabulaire professionnel

Organiser ses activités de travail

Collecter et synthétiser des données

Respecter les règles et les procédures de la représentation en 2D et 3D

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

Collaborer avec les membres d'une équipe

Connaissance des phases d'un projet de construction, des partenaires de la construction et de leurs relations contractuelles

Connaissance des DTU et normes du bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	21/44

Connaissance des principes de la réglementation thermique et environnementale en vigueur  
Connaissance des principes de la réglementation accessibilité  
Connaissance des principes de la réglementation acoustique

Connaissance des principes de la réglementation incendie  
Connaissance de la classification des bâtiments associée à une réglementation  
Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées  
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction  
Connaissance des lots techniques pour des opérations de type maisons individuelles et petit collectif.  
Connaissance des normes en vigueur de représentation, de cotation et de cartouche des dessins d'architecture, de bâtiment et de génie civil  
Connaissance des différentes surfaces d'un projet et de leur méthode de calcul  
Connaissance des conventions du métré (unités à appliquer aux ouvrages, présentation feuille de métré par exemple)  
Connaissance du vocabulaire du bâtiment  
Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	22/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### Constituer le dossier de demande de permis de construire

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des études d'avant-projet définitif et du formulaire administratif correspondant à la demande d'autorisation d'urbanisme du projet (Cerfa), répertorier les réglementations applicables, lister les contraintes applicables au projet afin de définir pour chacune les caractéristiques requises, puis vérifier la conformité du projet en corrigeant d'éventuelles anomalies et apporter aux pièces graphiques les informations nécessaires à l'instruction. Puis, calculer les surfaces réglementaires obligatoires et remplir le formulaire de demande adapté au projet.

Enfin, constituer le dossier de demande de permis de construire selon les exigences du Cerfa, après validation par le concepteur ou le chef de projet, déposer la demande par voie dématérialisée sur le site de la mairie.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en maîtrise d'œuvre, chez un architecte ou chez un constructeur de maisons individuelles.

Cette compétence est réalisée en autonomie ou avec des collaborateurs sous la responsabilité d'un chef de projet.

Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, des clients ou des riverains en situation de handicap.

#### Critères de performance

La conformité du projet aux contraintes issues de l'étude réglementaire est vérifiée

Les méthodes de calcul des surfaces réglementaires obligatoires du projet sont appliquées selon les règles en vigueur

Les informations nécessaires à l'instruction sont indiquées sur les pièces graphiques

Le formulaire choisi est adapté à la nature du projet et correctement rempli

Le dossier de demande de permis de construire respecte les exigences de présentation du Cerfa

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rechercher sur les sites internet officiels les règles d'urbanisme applicables au projet et les risques auxquels il est exposé

Rechercher sur le site internet officiel les références cadastrales de la parcelle et importer un extrait cadastral

Répertorier des contraintes liées à un terrain d'implantation

Implanter une construction sur un terrain dans le respect des contraintes d'urbanisme.

Réaliser un croquis pour vérifier une solution technique

Appliquer les règles de calcul des surfaces réglementaires d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Extraire des quantités à partir du logiciel de dessin 2D ou 3D

Réaliser en 2D ou 3D les pièces graphiques selon les règles décrites dans le formulaire de demande d'autorisation

Réaliser un reportage photographique sur le terrain

Utiliser un logiciel de traitement d'images pour apprécier le projet par rapport aux constructions voisines et au paysage

Editer des plans selon les règles décrites dans le formulaire de demande d'autorisation

Rédiger une notice de présentation du projet de la demande de permis selon les règles décrites dans le formulaire de demande d'autorisation

Remplir un formulaire de demande de demande de permis de construire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	23/44

Réaliser et organiser une recherche technique et réglementaire  
Organiser les données des études de façon méthodique  
Respecter les règles et les procédures décrites  
Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner ou recueillir les informations nécessaires  
Collaborer avec les membres d'une équipe  
Communiquer à l'aide des outils numériques

Connaissance des phases d'un projet de construction, des partenaires de la construction et de leurs relations contractuelles  
Connaissance des conventions de présentation et de représentation d'un projet de bâtiment  
Connaissance du vocabulaire des règles d'urbanisme  
Connaissance des règles et des méthodes de calcul des surfaces réglementaires du permis  
Connaissance du périmètre et du champ d'application de la réglementation environnementale  
Connaissance des documents à joindre aux autorisations d'urbanisme  
Connaissances des procédures de dématérialisation des autorisations d'urbanisme  
Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	24/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des études d'avant-projet définitif, des normes, des DTU, des réglementations techniques en vigueur, des plans et des solutions techniques préconisées par les bureaux d'études techniques (BET), déterminer les dispositions constructives et les matériaux composant les ouvrages du projet puis communiquer une note justificative exploitable aux membres de l'équipe proposant en cas de non-conformité des solutions cohérentes respectant les réglementations.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une structure de maîtrise d'œuvre, en autonomie ou avec des collaborateurs, sous la responsabilité d'un chef de projet.

Le professionnel travaille en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre : équipe projet, bureaux d'études, bureaux de contrôle ou économistes de la construction.

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs en situation de handicap.

#### Critères de performance

Les dispositions constructives et les matériaux composant les ouvrages du projet issus de l'étude réglementaire et technique sont correctement définis

Les solutions proposées sont cohérentes et respectent les réglementations

La note justificative communiquée est exploitable par les membres de l'équipe

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Comprendre et exploiter les plans des BET

Appliquer les réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié

Appliquer les réglementations du bâtiment, les normes et les DTU

Calculer le coefficient de résistance thermique d'une paroi

Réaliser un croquis pour vérifier et communiquer une solution technique

Pré dimensionner des ouvrages de gros-œuvre

Rédiger une note d'études

Utiliser les outils de communication

Organiser les données des études de façon méthodique

Réaliser et organiser une veille technique et réglementaire

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

Communiquer à l'aide des outils numériques

Collaborer avec les membres d'une équipe

Connaissance des phases d'un projet de construction, des partenaires de la construction et de leurs relations contractuelles

Connaissance des DTU et normes du bâtiment

Connaissance des principes de la réglementation thermique et environnementale en vigueur

Connaissance des principes de l'analyse du cycle de vie

Connaissance des principes de la réglementation accessibilité

Connaissance des principes de la réglementation acoustique

Connaissance des principes de la réglementation incendie

Connaissance des principes de la réglementation antisismique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	25/44

Connaissance de la classification des bâtiments associée à une réglementation  
Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées  
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction  
Connaissance des lots techniques pour des opérations de type maisons individuelles et petit collectif.  
Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	26/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des études d'avant-projet définitif, des plans et des solutions techniques préconisées par les bureaux d'études, des contraintes et des exigences réglementaires en vigueur, intégrer les données issues de la mise au point technique et réglementaire nécessaires à la réalisation des plans, produire des plans de l'ouvrage indiquant les conditions de mise en œuvre des matériaux et leurs caractéristiques techniques et un carnet de détails précisant les conditions de mise en œuvre des ouvrages.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une structure de maîtrise d'œuvre sous la responsabilité d'un chef de projet.

Le professionnel travaille en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre : équipe projet, BET, bureaux de contrôle ou économistes de la construction.

Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs en situation de handicap.

#### Critères de performance

Les données techniques, réglementaires et dimensionnelles issues de la mise au point technique et réglementaire sont intégrées aux plans

Les informations apportées sur les plans indiquent les conditions de mise en œuvre des matériaux et leurs caractéristiques techniques.

Le carnet de détails précise les conditions de mise en œuvre des ouvrages

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Comprendre et exploiter les plans des bureaux d'études techniques

Appliquer les réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié

Appliquer les réglementations du bâtiment, les normes et les DTU

Réaliser un croquis préparatoire à la représentation

Représenter un projet avec un logiciel de dessin 2D

Modéliser un projet en 3D

Alimenter la maquette 3D avec les caractéristiques et les performances des matériaux

Constituer des bibliothèques d'objets

Editer des plans respectant les normes en vigueur de représentation, de cotation et de cartouche des dessins d'architecture, de bâtiment et de génie civil

Transmettre les livrables

Extraire des quantités à partir d'un logiciel 2D ou 3D

Organiser ses activités de travail

Collecter, synthétiser des données

Préparer, anticiper la représentation

Collaborer avec les membres d'une équipe

Connaissance des phases d'un projet de construction, des partenaires de la construction et de leurs relations contractuelles

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	27/44

Connaissance des normes en vigueur de représentation, de cotation et de cartouche des dessins d'architecture, de bâtiment et de génie civil

Connaissance des interfaces entre les corps d'état

Connaissance de base des DTU et normes du bâtiment

Connaissance des principes de la réglementation thermique et environnementale en vigueur

Connaissance des principes de la réglementation accessibilité

Connaissance des principes de la réglementation acoustique et parasismique

Connaissance des principes de la réglementation incendie

Connaissance de la classification des bâtiments associée à une réglementation

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction

Connaissance des conventions de présentation et de représentation d'un projet de bâtiment en vigueur

Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	28/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

### Préparer la synthèse des plans techniques et architecte

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des plans des études de projet et des plans des études techniques élaborés par les bureaux d'études techniques (plans des réseaux, plans structure, ...), vérifier la conformité des plans techniques aux plans architecte, répertorier et documenter les non-conformités, les communiquer aux acteurs du projet concernés en proposant des solutions compatibles d'un point de vue architectural, technique et réglementaire.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une structure de maîtrise d'œuvre sous la responsabilité d'un chef de projet.

Le professionnel travaille en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre : équipe projet, BET, bureaux de contrôle ou économistes de la construction.

Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs en situation de handicap.

#### Critères de performance

Les non-conformités des plans techniques au projet de la maîtrise d'œuvre sont répertoriées et documentées

Les observations communiquées sont exploitables par les acteurs du projet

Les solutions proposées en cas de non-conformité sont compatibles d'un point de vue architectural, technique et réglementaire.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Comprendre et exploiter des plans techniques des bureaux d'études, en particulier les plans béton

Identifier et décrire les non-conformités

Réaliser un croquis pour vérifier et communiquer une solution technique

Rédiger les fiches d'observation des documents d'exécution

Organiser ses activités de travail

Collecter et synthétiser des données

Collaborer avec les membres d'une équipe

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Collaborer avec les membres d'une équipe

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

Connaissance des différents acteurs du projet, leurs missions, leurs obligations, leurs prestations

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction

Connaissance des conventions de représentation des plans béton

Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples

Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	29/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

### Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un projet de réhabilitation et lors de la visite du bâtiment existant, à l'aide d'outils comme le mètre ou le télémètre, réaliser le relevé du bâtiment en mesurant chaque local - longueur, largeur, hauteur et diagonales- et les dimensions utiles à la mise au net, puis reporter des côtes claires, lisibles et cohérentes sur des croquis respectant les proportions et la géométrie du bâtiment. Enfin lister l'ensemble des supports, des ouvrages et des équipements pour en décrire précisément la nature et l'état à l'aide d'un vocabulaire professionnel.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans une structure de maîtrise d'œuvre, architecte ou constructeur de maisons individuelles, BET, sous la responsabilité d'un chef de projet. Elle s'exerce sur des projets de rénovation sur tout ou partie d'un bâtiment simple.

Elle s'exerce seule ou en collaboration avec des collaborateurs et/ou des spécialistes (diagnostic structurel par exemple).

Elle nécessite de réaliser des déplacements. Le professionnel peut être amené à intervenir en présence de public ou en site occupé.

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap.

#### Critères de performance

Les croquis réalisés respectent les proportions et la géométrie du bâtiment

Les côtes reportées sur les croquis sont claires, lisibles et cohérentes

Les dimensions utiles à la mise au net sont relevées et chaque local est mesuré -longueur, largeur, hauteur et diagonales-.

Les supports, les ouvrages et les équipements sont décrits précisément à l'aide d'un vocabulaire professionnel

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Reproduire à main levée un bâti existant

Relever et reporter des cotes

Rédiger une note de présentation d'un bâti existant

Utiliser le vocabulaire adapté à la description des supports, des ouvrages et des équipements d'un bâtiment existant

Organiser ses activités de travail

Collecter et organiser des données

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Respecter des règles et des procédures

Préparer et organiser l'intervention sur site dans le respect des règles de sécurité

Collaborer avec les membres d'une équipe

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

Connaissance des techniques de relevé conventionnel

Connaissance des conventions de dessin de bâtiment

Connaissance du vocabulaire professionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	31/44

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées  
Connaissance des techniques de construction du bâti ancien et moderne  
Connaissance des principales pathologies du bâti ancien et moderne  
Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	32/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

### Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un projet de réhabilitation et lors de la visite du bâtiment existant, à l'aide d'un scanner laser 3D, planifier la trajectoire du scanner laser 3D en choisissant des emplacements pour des stations de travail, régler les données du nuage de points pour obtenir le niveau de précision demandée, puis réaliser le relevé numérique et photographique du bâtiment existant, éliminer les données parasites du fichier de nuages de points collectés par captation afin de permettre une modélisation ultérieure, enfin le livrer à l'équipe de projet ou aux collaborateurs en vue de son exploitation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans une structure de maîtrise d'œuvre, architecte ou constructeur de maisons individuelles, BET ou conseil en développement numérique, en autonomie ou avec des collaborateurs, sous la responsabilité d'un chef de projet.

Elle s'exerce seule ou en collaboration avec des collaborateurs ou des spécialistes (diagnostic structurel par exemple).

Cette compétence s'exerce dans le cadre d'un projet de rénovation sur tout ou partie d'un bâtiment simple. Elle nécessite de réaliser des déplacements. Le professionnel peut être amené à intervenir en présence de public ou en site occupé.

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap.

#### Critères de performance

La précision des données collectées en nuage de points est conforme à la demande  
La numérisation du bâtiment permet d'être exploitée pour une modélisation ultérieure.  
Le fichier de nuages de points livré est exploitable et conforme à la demande

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Planifier le relevé en fonction des besoins du projet.

Utiliser un scanner laser 3D.

Nettoyer et assembler le fichier de nuages de points

Utiliser les outils de communication internet, mail

Utiliser une plateforme collaborative

Organiser ses activités de travail

Collecter, organiser des données

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Respecter des règles et des procédures

Préparer et organiser l'intervention sur site dans le respect des règles de sécurité

Collaborer avec les membres d'une équipe

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

Connaissance des techniques de relevé numérique

Connaissance des conventions de dessin de bâtiment

Connaissance du vocabulaire professionnel

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

Connaissance des techniques de construction du bâti ancien et moderne

Connaissance des principales pathologies du bâti ancien et moderne

Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	33/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

### Réaliser les plans d'un bâtiment existant

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un relevé réalisé à l'aide d'un scanner laser 3D et photographique du bâtiment, insérer le fichier de nuages de points collectés par captation dans un logiciel de modélisation.  
Puis, produire des modèles 3D à partir des points du nuage selon le niveau de précision demandé et les besoins, renseigner la maquette afin de documenter les différents éléments représentés (matériaux, valeurs réglementaires, ...), présenter et exporter ces données, enfin produire des livrables conformément à la demande.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans une structure de maîtrise d'œuvre, architecte ou constructeur de maisons individuelles, BET, en autonomie ou avec des collaborateurs, sous la responsabilité d'un chef de projet.  
Cette compétence s'exerce dans le cadre d'un projet de rénovation sur tout ou partie d'un bâtiment simple.  
Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client en situation de handicap.

#### Critères de performance

Les données techniques et dimensionnelles collectées sont intégrées à la maquette  
Les modèles 3D produits à partir des points du nuage sont conformes au niveau de précision demandé  
Les éléments représentés sont renseignés dans la maquette et documentés  
Les données de la maquette sont présentées et exportées  
Les livrables produits sont exploitables et conformes à la demande

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Dessiner sur un nuage de points  
Modéliser en 3D à partir d'un fichier de nuages de points  
Alimenter la maquette 3D avec les caractéristiques et les performances des matériaux  
Représenter un projet avec un logiciel de dessin 2D  
Modéliser un projet en 3D  
Constituer des bibliothèques d'objets  
Editer des plans selon les normes en vigueur de représentation, de cotation et de cartouche des dessins d'un projet de bâtiment  
Extraire des quantités à partir d'un logiciel 2D ou 3D  
Rédiger une note de présentation d'un bâti existant  
Utiliser le vocabulaire adapté à la description des supports, des ouvrages et des équipements d'un bâtiment existant  
Transmettre les livrables au format requis

Organiser ses activités de travail  
Collecter, synthétiser des données  
Préparer et anticiper la représentation  
Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Collaborer avec les membres d'une équipe  
Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

Connaissance des spécificités techniques des bâtiments et des structures.  
Connaissance du vocabulaire professionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	35/44

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées  
Connaissance des techniques de construction du bâti ancien et moderne  
Connaissance des principales pathologies du bâti ancien et moderne  
Connaissance des logiciels de modélisation 3D.  
Connaissance des normes en vigueur de représentation, de cotation et de cartouche des dessins d'architecture, de bâtiment et de génie civil  
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état pour tout type de construction  
Connaissance des interfaces entre les corps d'état  
Connaissance des lots techniques pour des opérations de type maisons individuelles et petit collectif.  
Connaissance de la définition des différentes surfaces du projet  
Connaissance des principales catégories de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	36/44

## FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Respecter des règles et des procédures

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet et projet, repérer et lister les ouvrages concernés par les réglementations. Intégrer les données issues de la mise u point technique et règlementaire à la réalisation des plans

Représenter le projet en 2D et en 3D dans le respect des conventions du dessin bâtiment, des souhaits du concepteur et du client, éditer des plans du projet respectant les normes en vigueur de représentation, de cotation, de cartouche d'un projet bâtiment. Produire un tableau des surfaces du projet selon les règles de calcul en vigueur.

Constituer un dossier de demande de permis de construire, répertorier les réglementations applicables, vérifier la conformité du projet, apporter aux pièces graphiques les informations nécessaires à l'instruction, calculer les surfaces règlementaires obligatoires, remplir le formulaire de demande et constituer le dossier de demande de permis de construire selon les exigences du Cerfa

Planifier la trajectoire du scanner laser 3D, régler les données du nuage de points pour obtenir le niveau de précision demandé pour réaliser le relevé numérique et photographique du bâtiment existant, produire des modèles 3D selon le niveau de précision demandé et les besoins,

Produire des livrables conformément à la demande.

#### Critères de performance

La nature et la typologie du projet sont déterminées afin de recueillir les réglementations applicables

La conformité du projet aux contraintes issues de l'étude règlementaire est vérifiée

Les caractéristiques et les performances des ouvrages du projet sont repérées et listées

Les méthodes de calcul des surfaces règlementaires obligatoires du projet sont appliquées selon les règles en vigueur

Les informations nécessaires à l'instruction sont indiquées sur les pièces graphiques

Le formulaire (Cerfa) choisi est adapté à la nature du projet et correctement rempli

Le dossier de demande de permis de construire respecte les exigences de présentation du Cerfa

Les solutions proposées sont cohérentes et respectent les réglementations

Les non-conformités des plans techniques au projet de la maîtrise d'œuvre sont répertoriées et documentées

Les croquis réalisés respectent les proportions et la géométrie du bâtiment

Les dimensions utiles à la mise au net sont relevées et chaque local est mesuré - longueur, largeur, hauteur et diagonales -.

La précision des données collectées en nuage de points est conforme à la demande

Le fichier de nuages de points livré est exploitable et conforme à la demande

Les modèles 3D produits à partir des points du nuage sont conformes au niveau de précision demandé

Les livrables produits sont exploitables et conformes à la demande

### Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Repérer et lister les ouvrages concernés par les réglementations afin de définir pour chacun leurs caractéristiques et les performances requises, communiquer des résultats d'étude aux membres de l'équipe projet en proposant des solutions en cas de non-conformités.

Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet, déterminer les dispositions constructives et les matériaux composant les ouvrages, communiquer une note justificative proposant, en cas de non-conformité, des solutions cohérentes respectant les réglementations.

Préparer la synthèse des plans techniques et architecte, répertorier et documenter les non-conformités les communiquer aux acteurs du projet concernés en proposant des solutions compatibles d'un point de vue architectural, technique et règlementaire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	37/44

## Critères de performance

Les solutions proposées en cas de non-conformité sont compatibles d'un point de vue architectural, technique et réglementaire.

Les solutions proposées sont cohérentes et respectent les réglementations

Les non-conformités des plans techniques au projet de la maîtrise d'œuvre sont répertoriées et documentées.

## Mobiliser les environnements numériques

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Utiliser des outils numériques pour recueillir, sélectionner et traiter les informations sur les réglementations applicables au projet.

Représenter le projet de bâtiment en 2D ou en 3D.

Déposer la demande de permis de construire par voie dématérialisée.

Communiquer une note de présentation aux membres de l'équipe et acteurs du projet

Réaliser le relevé numérique et photographique du bâtiment existant à l'aide d'un scanner 3D, insérer le fichier de nuages de points collectés par captation dans un logiciel de modélisation.

Produire des modèles 3D à partir des points du nuage, renseigner la maquette afin de documenter les différents éléments représentés (matériaux, valeurs réglementaires ...),

Présenter et exporter des données, produire des livrables.

## Critères de performance

Les observations communiquées sont exploitables par les acteurs du projet

Les données techniques et dimensionnelles collectées sont intégrées à la maquette

Les éléments représentés sont renseignés dans la maquette et documentés

Les données de la maquette sont présentées et exportées

Les livrables produits sont exploitables et conformes à la demande

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	38/44

## Glossaire technique

### 2D

Représentation géométrique en deux dimensions représentant une vue aplatie (façade) ou coupée (plan et coupe) d'un élément de construction.

Cela ne permet que la représentation des surfaces et traits.

De nombreux professionnels produisent ou exploitent des plans à l'aide d'un logiciel en deux dimensions.

### 3D

Représentation géométrique en trois dimensions représentant une vue avec profondeur d'un élément de construction. Cela permet la représentation des volumes.

### BIM

Le BIM est un processus métier qui permet à l'ensemble des acteurs du projet de la construction d'échanger des informations et de collaborer autour de la maquette numérique. La maquette numérique intègre les caractéristiques fonctionnelles et/ou physiques de l'ouvrage. Elle est constituée d'objets et d'espaces identifiés et renseignés (nature, composition, propriétés physiques, mécaniques, comportement, performances...). Elle décrit l'ouvrage pendant tout ou partie de son cycle de vie, de la programmation jusqu'à la déconstruction.

### CAO

Conception assistée par ordinateur

### DAO

Dessin assisté par ordinateur

### DTU

Les DTU (Documents Techniques Unifiés) sont des normes qui précisent les conditions techniques de bonne exécution des ouvrages.

### Maître d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage ou maître d'ouvrage ou MOA est une personne physique ou morale pour laquelle un projet est mis en œuvre et réalisé. Commanditaire du projet, son rôle est de commander et financer le projet, déterminer les orientations du projet et définir le cahier des charges du projet : besoins, budget, calendrier prévisionnel et objectifs à atteindre.

### Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre ou MOE est la personne ou l'entité choisie par le maître d'ouvrage pour la réalisation d'un projet dans les conditions de délais, de qualité ainsi que de coûts fixés par ledit projet, le tout conformément à un contrat.

Le maître d'œuvre est délégué par le maître d'ouvrage pour prendre en charge la création et la direction de la réalisation de l'ouvrage. Cette délégation de pouvoir a des limites juridiques bien précises définies par un contrat écrit précisant l'engagement réciproque des deux parties.

### Maquette ou modèle 3D

Représentation géométrique numérique 3D d'un projet ou d'un objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	39/44

### **Nuage de points**

Fichier de points obtenus à partir d'un scanner laser 3D, reconstituant l'espace ou le volume capté par l'appareil. Une fois traité, le nuage de points servira de support à la maquette numérique ou aux plans 2D et 3D.

### **Plateforme collaborative**

C'est une infrastructure d'échange de données liées à un projet selon des méthodologies définies.

Elle centralise tous les outils liés à la conduite de projet et la gestion des connaissances liées à ce même projet et les mets à disposition des acteurs dudit projet.

### **Relevé conventionnel**

Le relevé du bâti existant est réalisé avec un mètre ou un télémètre. Ne nécessitant pas de technicité particulière, cette méthode est très utilisée par les architectes, les maîtres d'œuvres ou les entreprises du bâtiment. Elle peut aussi être utilisée en complément du relevé numérique.

### **Relevé 3 D ou relevé numérique ou numérisation 3D**

Un relevé 3D est une représentation fidèle de la réalité sous un format numérique. Il est obtenu en utilisant scanners 3D, drones et appareils photos numériques qui permettent une prise de mesures précise .

### **Tous corps d'état (TCE)**

Qui concerne l'usage de la totalité des corps de métiers du bâtiment et des travaux publics.

On distingue :

- les corps d'état du clos-couvert (terrassement, gros oeuvre, charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures et revêtements de façade pour les principaux) ;
- les corps d'état secondaires (menuiseries intérieures, plâtrerie, isolation, revêtements sols et murs pour les principaux).
- les corps d'état techniques (chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire, électricité).
- Les corps d'état liés à la démolition, aux VRD, aux espaces verts.

### **Viewer, visualiseur, visionneuse**

Logiciel utilitaire, souvent gratuit, permettant d'afficher, de visualiser et de manipuler un fichier lorsqu'on ne dispose pas de son logiciel d'origine.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	40/44



# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	41/44

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Éducation).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TEBDP	REAC	TP-01313	03	03/07/2024	24/06/2024	42/44

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	1/34



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet**

**Sigle du titre professionnel : TEBDP**

**Niveau : 4** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 230n - Etudes et projets d'architecture et de décors**

**Code(s) ROME : F1104**

**Formacode : 22252**

**Date de l'arrêté : 20/06/2024**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 02/07/2024**

**Date d'effet de l'arrêté : 15/04/2025**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TEBDP

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	3/34

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet Réaliser les plans en phase avant-projet Constituer le dossier de demande de permis de construire Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises Préparer la synthèse des plans techniques et architecte	14 h 00 min	La mise en situation se déroule en deux phases : <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1, durée 07 h 00 min : à partir de consignes, le candidat réalise les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constitue le dossier de demande de permis de construire ;</li> <li>Phase 2, durée 07 h 00 min : à partir de consignes, le candidat réalise les pièces graphiques d'un dossier projet.</li> </ul>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet Réaliser les plans en phase avant-projet Constituer le dossier de demande de permis de construire Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises Préparer la synthèse des plans techniques et architecte	00 h 30 min	L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. Il comporte deux parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>Première partie, durée 00 h 10 min : le candidat présente les travaux qu'il a réalisés lors de la mise en situation professionnelle ;</li> <li>Deuxième partie, durée 00 h 20 min : le jury échange avec le candidat sur les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.</li> </ul>
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant Réaliser les plans d'un bâtiment existant	00 h 30 min	Le questionnement à partir d'une production se déroule après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. En amont de la session, le candidat réalise les pièces graphiques d'un bâtiment existant.  Le questionnement comporte deux parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>Première partie, durée 00 h 10 min : le candidat présente le dossier graphique réalisé en amont de la session ;</li> <li>Deuxième partie, durée 00 h 20 min, le jury échange avec le candidat sur les travaux réalisés.</li> </ul>
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. 20 minutes
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		15 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	4/34



**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

**La remise des travaux est dématérialisée.**

Les phases sont réalisées dans l'ordre chronologique.

**Les travaux de la phase 1** sont remis par le candidat à l'issue de celle-ci. Ils sont déposés dans le dossier créé par le centre organisateur sur le bureau de son poste de travail. Ils sont relevés par le centre organisateur, avant la phase 2. Ce même dossier est déposé par le centre organisateur sur le poste informatique destiné au jury.

**Les travaux de la phase 2** sont remis par le candidat à l'issue de celle-ci. Ils sont déposés dans le dossier créé par le centre organisateur sur le bureau de son poste de travail. Ils sont relevés par le centre organisateur, à la fin de la phase 2. Ce même dossier est déposé par le centre organisateur sur le poste informatique destiné au jury.

L'accès à internet est autorisé.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

**En amont de la session d'examen**, le candidat élabore un dossier d'étude relatif aux compétences « Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant », « Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant » et « Réaliser les plans d'un bâtiment existant ».

Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et d'évaluation que le dossier remis répond aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences de l'activité type « Réaliser le dossier graphique d'un bâtiment existant ».

L'ensemble des compétences doivent être couvertes lors de la présentation. Le centre organisateur assure un accompagnement du candidat.

**En amont de la session d'examen, le dossier est remis par le candidat selon une planification proposée par le centre organisateur.** Ce même dossier est déposé par le centre organisateur sur le poste informatique destiné au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	5/34

En première partie, le candidat présente oralement au jury les travaux réalisés. Il s'appuie sur les relevés réalisés et la maquette produite, à l'aide de l'ordinateur mis à disposition par le centre organisateur, qu'il peut manipuler afin de compléter, illustrer ou préciser sa présentation.

En deuxième partie, le jury questionne le candidat sur la base du dossier remis et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le dossier remis. Le jury utilise un guide de questionnement qui lui permet de compléter l'évaluation.

Le dossier concerne le relevé conventionnel intérieur sur tout ou partie d'un bâtiment d'habitation ou équivalent ainsi que le relevé numérique intérieur sur tout ou partie d'un bâtiment d'habitation ou équivalent.

Dans le cas du relevé d'une partie d'un bâtiment, celle-ci comprend au minimum : 1 porte ou 1 porte-fenêtre, 1 fenêtre, 4 murs avec un sol et un plafond.

Les relevés sont réalisés en entreprise ou en formation. Le relevé conventionnel est distinct du relevé numérique.

### **Le dossier remis rassemble :**

#### **Le relevé conventionnel**

- Les croquis réalisés avec le report des côtes et des dimensions utiles à la mise au net ;
- Une note décrivant la nature et l'état des supports, des ouvrages et des équipements existants.

Format des livrables : PDF.

#### **Le relevé numérique et la maquette 3D du bâtiment existant**

- Des captures écran des fichiers de nuages de points bruts (issus des captations du scanner 3D) ;
- Des captures écran des fichiers de nuages de points nets (assemblés et nettoyés) ;
- L'import des nuages de points dans le logiciel de modélisation ;
- Les plans du ou des niveaux, coupes et élévations, vues en 3D, les nomenclatures d'objets et les documents liés.

Format des livrables :

- PDF ;
- Maquette au format natif.

### **Précisions pour le candidat VAE :**

Le candidat doit se rapprocher du centre organisateur afin d'obtenir les informations nécessaires concernant l'environnement informatique et des logiciels professionnels utilisés lors de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	6/34

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire</b>					
Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet	<p>La nature et la typologie du projet sont déterminés afin de recueillir les réglementations applicables</p> <p>Les caractéristiques et les performances des ouvrages du projet sont repérées et listées</p> <p>Les résultats de l'étude communiqués sont exploitables par l'équipe projet</p> <p>Les solutions proposées en cas de non-conformité sont cohérentes et respectent les réglementations.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les plans en phase avant-projet	<p>Les données techniques, réglementaires et dimensionnelles relatives à la mise en conformité sont intégrées au projet</p> <p>Les plans respectent les souhaits du concepteur et du client</p> <p>Les plans respectent les normes en vigueur de représentation, de cotation et de cartouche d'un projet de bâtiment</p> <p>Les plans sont cohérents techniquement</p> <p>Les méthodes de calcul des surfaces du projet sont appliquées selon les règles en vigueur</p> <p>La note de présentation sommaire du projet transmise est exploitable par les membres de l'équipe</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Constituer le dossier de demande de permis de construire	<p>La conformité du projet aux contraintes issues de l'étude réglementaire est vérifiée</p> <p>Les méthodes de calcul des surfaces réglementaires obligatoires du projet sont appliquées selon les règles en vigueur</p> <p>Les informations nécessaires à l'instruction sont indiquées sur les pièces graphiques</p> <p>Le formulaire choisi est adapté à la nature du projet et correctement rempli</p> <p>Le dossier de demande de permis de construire respecte les exigences de présentation du Cerfa</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet</b>					
Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet	Les dispositions constructives et les matériaux composant les ouvrages du projet issus de l'étude réglementaire et technique sont correctement définis Les solutions proposées sont cohérentes et respectent les réglementations La note justificative communiquée est exploitable par les membres de l'équipe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises	Les données techniques, réglementaires et dimensionnelles issues de la mise au point technique et réglementaire sont intégrées aux plans Les informations apportées sur les plans indiquent les conditions de mise en œuvre des matériaux et leurs caractéristiques techniques. Le carnet de détails précise les conditions de mise en œuvre des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer la synthèse des plans techniques et architecte	Les non-conformités des plans techniques au projet de la maîtrise d'œuvre sont répertoriées et documentées Les observations communiquées sont exploitables par les acteurs du projet Les solutions proposées en cas de non-conformité sont compatibles d'un point de vue architectural, technique et réglementaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant</b>					
Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant	Les croquis réalisés respectent les proportions et la géométrie du bâtiment Les côtes reportées sur les croquis sont claires, lisibles et cohérentes Les dimensions utiles à la mise au net sont relevées et chaque local est mesuré -longueur, largeur, hauteur et diagonales-. Les supports, les ouvrages et les équipements sont décrits précisément à l'aide d'un vocabulaire professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant	La précision des données collectées en nuage de points est conforme à la demande La numérisation du bâtiment permet d'être exploitée pour une modélisation ultérieure. Le fichier de nuages de points livré est exploitable et conforme à la demande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les plans d'un bâtiment existant	<p>Les données techniques et dimensionnelles collectées sont intégrées à la maquette</p> <p>Les modèles 3D produits à partir des points du nuage sont conformes au niveau de précision demandé</p> <p>Les éléments représentés sont renseignés dans la maquette et documentés</p> <p>Les données de la maquette sont présentées et exportées</p> <p>Les livrables produits sont exploitables et conformes à la demande</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	9/34

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures	Constituer le dossier de demande de permis de construire
	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet
	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet
	Préparer la synthèse des plans techniques et architecte
	Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant
	Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant
	Réaliser les plans d'un bâtiment existant
	Réaliser les plans en phase avant-projet
	Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises
Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème	Constituer le dossier de demande de permis de construire
	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet
	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet
	Préparer la synthèse des plans techniques et architecte
	Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant
	Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant
	Réaliser les plans d'un bâtiment existant
	Réaliser les plans en phase avant-projet
	Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises
Mobiliser les environnements numériques	Constituer le dossier de demande de permis de construire
	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet
	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet
	Préparer la synthèse des plans techniques et architecte
	Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant
	Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant
	Réaliser les plans d'un bâtiment existant
	Réaliser les plans en phase avant-projet
	Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TEBDP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	10/34

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :** 01 h 20 min

**4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le jury est présent pour mener l'entretien technique, le questionnement à partir de productions et l'entretien final.

**Avant l'entretien technique et en dehors de la présence du candidat,** le jury étudie les travaux effectués dans le cadre de la mise en situation professionnelle. Ces travaux sont déposés au préalable par le centre organisateur sur le poste informatique mis à disposition du jury. Ce poste est équipé des logiciels professionnels utilisés lors de la mise en situation professionnelle et de deux écrans. Il est relié à une imprimante.

**Pendant la première partie de l'entretien technique,** le candidat présente les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

**Lors de la deuxième partie,** le jury échange avec le candidat sur les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury utilise le guide d'entretien fourni.

**Préalablement au questionnement à partir de productions,** le jury étudie le dossier d'étude relatif à la compétence « Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant », « Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant » et « Réaliser les plans d'un bâtiment existant ». Ce dossier est déposé au préalable par le centre organisateur sur le poste informatique mis à disposition du jury.

**Le jury assiste à la présentation du dossier** réalisé par le candidat. Puis, le jury échange avec le candidat sur les éléments présentés. Un guide de questionnement est fourni au jury.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

**4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

**5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre**

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	11/34





# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	13/34



## CCP

### Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet Réaliser les plans en phase avant-projet Constituer le dossier de demande de permis de construire	07 h 00 min	A partir de consignes, le candidat réalise les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constitue le dossier de demande de permis de construire.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet Réaliser les plans en phase avant-projet Constituer le dossier de demande de permis de construire	00 h 30 min	L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. <u>Il comporte deux parties</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Première partie, durée 00 h 10 min : le candidat présente les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.</li><li>• Deuxième partie, durée 00 h 20 min : le jury échange avec le candidat sur les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.</li></ul>
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	15/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 30 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Cette épreuve est organisée avant l'entretien technique.

#### La remise des travaux est dématérialisée.

Les travaux sont remis par le candidat à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il dépose ses travaux dans le dossier créé par le centre organisateur sur le bureau de son poste de travail. Ils sont ensuite relevés par le centre organisateur. Ce même dossier est déposé par le centre organisateur sur le poste informatique destiné au jury.

L'accès à internet est autorisé.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

**Avant l'entretien technique et en dehors de la présence du candidat**, le jury étudie les travaux effectués dans le cadre de la mise en situation professionnelle. Ces travaux sont déposés au préalable par le centre organisateur sur le poste informatique mis à disposition du jury. Ce poste est équipé des logiciels professionnels utilisés lors de la mise en situation professionnelle et de deux écrans. Il est relié à une imprimante.

**Pendant la première partie de l'entretien technique** le candidat présente les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.  
**Lors de la deuxième partie**, le jury échange avec le candidat sur les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury utilise le guide d'entretien fourni.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	16/34

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour mener l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	17/34



## CCP

### Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet

**Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises Préparer la synthèse des plans techniques et architecte	07 h 00 min	A partir de consignes, le candidat réalise les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises Préparer la synthèse des plans techniques et architecte	00 h 30 min	L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. <u>Il comporte deux parties :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Première partie, durée 00 h 10 min : le candidat présente les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.</li> <li>• Deuxième partie, durée 00 h 20 min : le jury échange avec le candidat sur les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.</li> </ul>
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	19/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 30 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

#### La remise des travaux est dématérialisée.

Les travaux sont remis par le candidat à l'issue de la mise en situation. Il dépose ses travaux dans le dossier créé par le centre organisateur sur le bureau de son poste de travail. Ils sont ensuite relevés par le centre organisateur. Ce même dossier est déposé par le centre organisateur sur le poste informatique destiné au jury.

L'accès à internet est autorisé.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

**Avant l'entretien technique et en dehors de la présence du candidat**, le jury étudie les travaux effectués dans le cadre de la mise en situation professionnelle. Ces travaux sont déposés au préalable par le centre organisateur sur le poste informatique mis à disposition du jury. Ce poste est équipé des logiciels professionnels utilisés lors de la mise en situation professionnelle et de deux écrans. Il est relié à une imprimante.

**Pendant la première partie** de l'entretien technique le candidat présente les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.  
**Lors de la deuxième partie**, le jury échange avec le candidat sur les travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.  
Le jury utilise le guide d'entretien fourni.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	20/34



**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour mener l'entretien technique et l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	21/34



## CCP

### Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant Réaliser les plans d'un bâtiment existant	00 h 30 min	En amont de la session, le candidat réalise les pièces graphiques d'un bâtiment existant.  <u>Le questionnement comporte deux parties :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Première partie, durée 00 h 10 min : le candidat présente son dossier graphique ;</li><li>• Deuxième partie, durée 00 h 20 min, le jury échange avec le candidat sur les travaux réalisés.</li></ul>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	23/34

## Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

**En amont de la session d'examen**, le candidat élabore un dossier d'étude relatif aux compétences « Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant », « Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant » et « Réaliser les plans d'un bâtiment existant ».

Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et d'évaluation que le dossier remis répond aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences de l'activité type « Réaliser le dossier graphique d'un bâtiment existant ». L'ensemble des compétences doivent être couvertes lors de la présentation. Le centre organisateur assure l'accompagnement du candidat.

**En amont de la session d'examen, le dossier est remis par le candidat selon une planification proposée par le centre organisateur.** Ce même dossier est déposé par le centre organisateur sur le poste informatique destiné au jury.

En première partie, le candidat présente oralement au jury les travaux réalisés. Il s'appuie sur les maquettes produites à l'aide de l'ordinateur mis à disposition par le centre organisateur, qu'il peut manipuler afin de compléter, illustrer ou préciser sa présentation.

En deuxième partie, le jury questionne le candidat sur la base du dossier remis et de sa présentation afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet. Le jury utilise un guide de questionnement qui lui permet de compléter l'évaluation.

Le dossier concerne le relevé conventionnel intérieur sur tout ou partie d'un bâtiment simple d'habitation ou équivalent ainsi que le relevé numérique intérieur sur tout ou partie d'un bâtiment simple d'habitation ou équivalent.

Dans le cas du relevé d'une partie d'un bâtiment, celle-ci comprend au minimum : 1 porte ou 1 porte-fenêtre, 1 fenêtre, 4 murs avec un sol et un plafond. Les relevés sont réalisés en entreprise ou en formation. Le relevé conventionnel est distinct du relevé numérique.

### Le dossier remis rassemble :

#### Le relevé conventionnel :

- Les croquis réalisés avec le report des côtes et des dimensions utiles à la mise au net
- Une note décrivant la nature et l'état des supports, des ouvrages et des équipements existants

Format des livrables : PDF.

#### Le relevé numérique et la maquette 3D du bâtiment existant

- Des captures écran des fichiers de nuages de points bruts (issus des captations du scanner 3D) ;
- Des captures écran des fichiers de nuages de points nets (assemblés et nettoyés) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	24/34

- L'import des nuages de points dans le logiciel de modélisation ;
- Les plans du ou des niveaux, coupes et élévations, vues en 3D, les nomenclatures d'objets et les documents liés.

Format des livrables :

- PDF ;
- Maquette au format natif.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Préalablement, le jury étudie le dossier relatif à la compétence « Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant » et « Réaliser les plans d'un bâtiment existant ». Ce dossier est déposé au préalable par le centre organisateur sur le poste informatique mis à disposition du jury.

Le jury assiste à la présentation du dossier réalisé par le candidat. Puis, le jury échange avec le candidat sur les éléments présentés. Un guide de questionnement est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	25/34

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	26/34

## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

##### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle équipée d'autant de tables, de chaises et de postes de travail informatiques que de candidats inscrits à la session d'examen.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité du travail.
Entretien technique	Une salle équipée d'une table de travail, de trois chaises et d'un tableau blanc ou d'un paperboard et des feutres adaptés.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnement à partir de productions	Une salle équipée d'une table de travail, de trois chaises, d'un tableau blanc ou d'un paperboard, des feutres adaptés et d'un poste informatique équipé à l'identique de celui du candidat.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	27/34

### Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Chacun des postes informatiques est équipé de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• Un ordinateur individuel de bureau dont les caractéristiques respectent les recommandations minimales des éditeurs de logiciels ;</li><li>• 2 écrans ;</li><li>• Un port USB est disponible après connexion des périphériques courants (Clavier AZERTY et souris) ;</li><li>• Un espace mémoire de 50 Go minimum est accessible et disponible au candidat ;</li><li>• Une suite bureautique comprenant un traitement de texte et un tableur ;</li><li>• Un logiciel de dessin 2D compatible avec les extensions dwg ou dxf ;</li><li>• Un logiciel de modélisation 3D compatible avec les extensions rvt;</li><li>• Une liaison vers l'imprimante.</li></ul>	1	Sans objet
Machines	1	Une imprimante laser noir et blanc aux formats A4 et A3 pour imprimer les documents d'études.	16	Sans objet
Équipements	1	Une table suffisamment grande pour accueillir l'écran, les périphériques, les fournitures de bureau et un poste de travail informatique, ainsi qu'une chaise.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	28/34



## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet Arrêté du 28/03/2017		Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet Arrêté du 20/06/2024	
CCP	Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel 3D et établir une demande de permis de construire	CCP	Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire
CCP	Établir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling)	CCP	Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet
CCP	Réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises		
CCP	Aucune correspondance	CCP	Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	29/34



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	03	02/07/2024	20/03/2024	31/34



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

